



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME-CONGRÉS-ANIMATION-CULTURE-COMMERCE



Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260112-2026120108-DE

**S<sup>2</sup>LO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Lundi 12 janvier 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,  
Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, FANARA, MARTINERIE, MONS, SEGURA, DAVID, DELEPAUX, SCAPPAZZONI

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA, THE  
Messieurs BONNIN, PUJOL, TREUIL

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,

Il convient aujourd’hui de voter les tarifs appliqués par le Service Réceptif et par l’Office de Tourisme.

## **1/ Positionnement commercial de l’Office de Tourisme**

L’Office de Tourisme exerce une double mission commerciale :

- Une mission d’intérêt général, visant la valorisation de la destination à travers des visites et produits mettant en récit les singularités du territoire
- Une mission de type réceptif touristique, facilitant l’accès à l’offre locale pour différentes clientèles (grand public, groupes, scolaires, associations, entreprises), via des prestations packagées ou sur mesure.

À ce titre, l’Office adopte une posture d’agence réceptive locale, mobilisant son expertise de la destination pour concevoir, assembler et commercialiser des offres touristiques.

Les modalités de vente, d’achat, de tarification et de rémunération applicables sont détaillées ci-après.

### **■ ACHATS ET REMUNERATION PRESTATAIRES**

#### **Pratiques d’achat auprès des fournisseurs – remise commerciale**

(Relations fournisseurs – conditions d’achat et partenariats)

Une remise commerciale **de 10 % minimum sur le prix public HT** est appliquée par les prestataires partenaires de l’Office de Tourisme, sauf cas particuliers formalisés par convention (selon volumes d’affaires générés).

Intitulé	Taux de commission sur le prix public HT
Hébergement	10% sur leur propres prestations
Restauration	10% sur leur propres prestations
Prestations de loisirs	10% sur leur propres prestations
Prestations de loisirs (au-delà de 35 000 € HT)	12% sur leur propres prestations

### **■ PRATIQUES DE VENTES ET COORDINATION DES PRESTATIONS / RELATIONS CLIENTS**

#### **a) Prestations unitaires / visites guidées :**

L’ensemble des visites guidées, groupes ou individuels, pour une simplification du suivi des ventes groupes — notamment pour les publics scolaires, clubs, associations ou groupes constitués (« tribus ») — seront traitées avec une facturation issue du logiciel de billetterie prioritairement au comptoir de l’Office de Tourisme.

Application d’un taux de TVA de 20 %.

#### **b) Produits catalogue et sur mesure (assemblé ou packagé) :**

Ces produits peuvent inclure ou non des prestations dites d’hospitalité (hébergement, restauration). Leur assemblage et leur coordination sont assurés par le service réservation.

Application du régime de la TVA sur marge aux prestations assemblées.

La coordination de prestations s’applique uniquement aux offres sur mesure, hors produits issus du catalogue. Elle rémunère le travail réalisé par le service réceptif pour concevoir et assembler une prestation complexe : analyse du cahier des charges, consultation et étude des devis, organisation opérationnelle, suivi du déroulement et gestion administrative et financière. Cette rémunération, calculée en pourcentage du montant HT des prestations assemblées, ne concerne pas les ventes unitaires simples.

Cette coordination différenciée selon la complexité du dossier est rémunérée

Produit catalogue	Rémunération
1/2journée	10%
Journée	12%
Prestations intégrant de l'hospitalité	15%

Produit sur mesure – assemblé ou packagé	Rémunération
À partir de 3 prestations ou 2 prestations dont hospitalité	15% avec seuil max
Gestion de séjours	15% avec seuil max
Groupes > 50 pax sur tout assemblage	15% avec seuil max

### c) Remises commerciales

Arcachon Expansion autorise la Direction Générale à appliquer des remises commerciales ponctuelles, n'excédant pas 30%.

### d) Gestion des prestations d'hébergement et de restauration traiteur (tarifs TTC)

Les prestations suivantes se voient appliquer des frais de gestion forfaitaires (alignés sur les pratiques du Palais des Congrès) :

Gestion de prestations d'hébergement et de restauration traiteur (tarifs TTC)	Rémunération forfaitaire alignée avec le Palais des Congrès
Gestion de restauration au Palais des Congrès ou site extérieur (hors prestation réalisée en interne au tarif affiché)	600 €
Gestion d'hébergements groupés à partir de 2 établissements	420 €
Gestion d'hébergements groupés entre 2 et 5 établissements	600 €
Gestion d'hébergements groupés plus de 5 établissements	960 €

### e) Frais de dossiers - Tarif soumis au taux de TVA en vigueur soit 20%

Des frais de dossiers sont appliqués par affaire aux tarifs suivants selon la nature du dossier concerné :

Divers frais	Prix de vente TTC
Frais d'organisation pour prestation sèche	50 €
Frais de dossier 1 - 3 prestations sans hospitalité	180 €
Frais de dossier 2 - journée séjour avec hospitalité	336 €
Frais de dossier 3 - journée séjour avec hospitalité, supérieur à 50 pax	240 €
Etudes et études de faisabilité pour le client : notamment intégrant hébergement et restauration. Ce montant est offert en cas de confirmation de la prestation	216 €

Hospitalité = restauration et transport

### **TARIFS BILLETTERIE – VISITES GUIDEES TARIF SOUMIS AU TAUX DE TVA EN VIGUEUR**

Dans le cadre de la réorganisation des modalités de commercialisation des visites guidées, le tarif des visites guidées sèches a été révisé afin d'assurer une cohérence entre la vente directe au guichet de l'Office de Tourisme et la commercialisation assurée par le service de réservation.

Cette évolution vise à simplifier l'accès à la réservation pour tous types de publics et à fusionner les délibérations existantes.

Désignation – forfaits privatisation	Prix de vente TTC
Forfait privatisation de visite guidée – petit groupe de 20 personnes maxi	200 €
Forfait privatisation de visite guidée de 2 heures 1 guide - 30 personnes maxi	265 €
Forfait privatisation de visite guidée de 2 heures 2 guides - 60 personnes maxi	500 €

Forfait privatisation de visite guidée de 2 heures  
3 guides et + - 60 personnes et +

Envoyé en préfecture le 13/01/2026  
Reçu en préfecture le 13/01/2026  
Publié le (690 € au total pour le client)  
ID : 033-439504960-20260112-2026120108-DE

Forfait privatisation de visite guidée de 3 heures 1 guide - 30 personnes maxi	320 €
Forfait privatisation de visite guidée de 4 heures 1 guide - 30 personnes maxi (1/2 journée)	375 €
Forfait privatisation de visite guidée de 5 heures 1 guide - 30 personnes maxi (1/2 journée)	410 €
Forfait privatisation de visite guidée de 8 heures 1 guide - 30 personnes maxi (journée)(prise en charge du déjeuner du guide par le client)	500 €
Heure supplémentaire de guidage	80 €
Forfait privatisation visite guidée du Bunker – 1 heure 1 guide - 20 personnes maxi	160 €
Visite d'Arcachon en autocar – 2h (Hors transport – autocar client)	270 €
Panier repas du guide	30 €
Supplément langue étrangère / visite	50 €

<b>Tarif guidage (à vélo)</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Forfait privatisation de visite guidée de 2 heures 1 guide - groupe de 15 personnes maxi – vélos en supplément	280 €
Forfait privatisation de visite guidée de 3 heures 1 guide - groupe de 15 personnes maxi – vélos en supplément	350 €
Forfait privatisation de visite guidée de 4 heures (1/2 journée) 1 guide - groupe de 15 personnes maxi – vélos en supplément	410 €
Forfait privatisation de visite guidée de 5 heures (journée) 1 guide - groupe de 15 personnes maxi – vélos en supplément	450 €
Forfait privatisation de visite guidée de 8 heures (journée) 1 guide - groupe de 15 personnes maxi – vélos en supplément (prise en charge du déjeuner du guide par le client)	550 €

<b>Tarifs guidage pour les scolaires</b>	<b>Prix de vente TTC</b>
Forfait 2 Heures – 1 guide / classe – 1h30	240 €
Forfait 2 Heures – 2 guides - 2 classes – 1h30	440 €
Forfait 2 Heures – 3 guides - 3 classes – 1h30	660 €
Bunker – 1 classe – 1 heure de visite	140 €
Bunker – 2 classes = 2 groupes = 1 heure de visite en décalé pour chacun	250 €

## 2/ Nouveaux tarifs billetterie pour les visites guidées du projet habitant « Arcachon pour Nous » - commercialisés par l'Office de Tourisme : Tarif soumis au taux de TVA en vigueur

<b>Désignation – projet habitant Arcachon pour nous</b>	<b>Nouveau Prix de vente TTC par personne</b>
Visite du Lycée Condorcet et déjeuner Dans le cadre du projet habitant « Arcachon pour Nous »	17 €
Atelier Ecume Dans le cadre du projet habitant « Arcachon pour Nous »	9.50 €

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M FOULON**, demande au conseil d'administration de vouloir :

Envoyé en préfecture le 13/01/2026

Reçu en préfecture le 13/01/2026

Publié le 13/01/2026

ID : 033-439504960-20260112-2026120108-DE

**S2LO**

- ADOPTER les tarifs de vente de l'Office de Tourisme et du service réceptif
- ADOPTER les nouvelles pratiques commerciales du service réceptif tel que proposées
- AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.
- AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant les tarifs et partenariats de l'office de tourisme et du service réceptif.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le lundi 12 janvier 2026  
Yves FOULON  
Président de la Régie Arcachon Expansion

